

UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30 Septembre 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Septembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 677 111 Dinars et un déficit net de la période de <186 108> Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Septembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 29 Octobre 2014

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<u>ACTIFS</u>				
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	2 128 054,282	1 874 590,110	1 876 543,111
a- Actions et droits rattachés		2 128 054,282	1 874 590,110	1 876 543,111
b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
c- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	549 056,476	489 351,216	492 560,753
a- Placements monétaires		194 475,287	195 109,199	196 776,032
b- Disponibilités		354 581,189	294 242,017	295 784,721
AC3 Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		2 677 110,758	2 363 941,326	2 369 103,864
<u>PASSIF</u>				
		26 910,145	29 109,654	30 384,123
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.3	9 537,429	13 449,290	12 968,692
PA 2 Autres créditeurs divers	3.4	17 372,716	15 660,364	17 415,431
ACTIF NET		2 650 200,613	2 334 831,672	2 338 719,741
CP 1 Capital	3.5	2 615 695,742	2 318 256,368	2 334 307,992
CP 2 Sommes distribuables	3.6	34 504,871	16 575,304	4 411,749
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,703	-6 490,683	-6 742,962
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		34 503,168	23 065,987	11 154,711
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 677 110,758	2 363 941,326	2 369 103,864

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>37 077,040</u>	<u>70 904,990</u>	<u>44 866,000</u>	<u>63 752,295</u>	<u>63 752,295</u>
Dividendes		37 077,040	70 904,990	44 866,000	63 752,295	63 752,295
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 845,184</u>	<u>6 618,599</u>	<u>1 632,131</u>	<u>5 118,087</u>	<u>6 784,920</u>
Total des revenus des placements		<u>38 922,224</u>	<u>77 523,589</u>	<u>46 498,131</u>	<u>68 870,382</u>	<u>70 537,215</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.7	<u>-9 542,431</u>	<u>-28 931,365</u>	<u>-8 392,736</u>	<u>-24 099,503</u>	<u>-32 398,784</u>
Revenu net des placements		<u>29 379,793</u>	<u>48 592,224</u>	<u>38 105,395</u>	<u>44 770,879</u>	<u>38 138,431</u>
CH 2 Autres charges	3.8	-8 578,065	-24 392,130	-6 930,334	-18 944,469	-24 808,233
Résultat d'exploitation		<u>20 801,728</u>	<u>24 200,094</u>	<u>31 175,061</u>	<u>25 826,410</u>	<u>13 330,198</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		6 885,994	10 303,074	-292,655	-2 760,423	-2 175,487
Sommes distribuables de la période		<u>27 687,722</u>	<u>34 503,168</u>	<u>30 882,406</u>	<u>23 065,987</u>	<u>11 154,711</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-6 885,994	-10 303,074	292,655	2 760,423	2 175,487
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-205 483,833	-255 007,001	-122 366,352	-141 975,076	-148 899,785
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		85,860	152 237,102	7 912,487	58 059,224	-5 199,146
Frais de négociation		-1 511,892	-9 786,437	-1 047,079	-4 710,705	-8 155,767
Résultat net de la période		<u>-186 108,137</u>	<u>-88 356,242</u>	<u>-84 325,883</u>	<u>-62 800,147</u>	<u>-148 924,500</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-186 108,137</u>	<u>-88 356,242</u>	<u>-84 325,883</u>	<u>-62 800,147</u>	<u>-148 924,500</u>
a- Résultat d'exploitation	20 801,728	24 200,094	31 175,061	25 826,410	13 330,198
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-205 483,833	-255 007,001	-122 366,352	-141 975,076	-148 899,785
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	85,860	152 237,102	7 912,487	58 059,224	-5 199,146
d- Frais de négociation	-1 511,892	-9 786,437	-1 047,079	-4 710,705	-8 155,767
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 391,082</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>413 124,127</u>	<u>404 228,196</u>	<u>-45 611,524</u>	<u>456 393,191</u>	<u>546 405,613</u>
a- Souscriptions	463 198,284	1 646 550,997	0,000	819 464,410	928 768,632
- Capital	477 700,000	1 686 800,000	0,000	801 400,000	914 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-22 173,324	-47 671,182	0,000	24 528,323	20 735,709
- Régularisation des sommes distribuables	7 671,608	7 422,179	0,000	-6 463,913	-6 067,077
b- Rachats	50 074,157	1 242 322,801	45 611,524	363 071,219	382 363,019
- Capital	51 900,000	1 242 900,000	45 400,000	355 200,000	375 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 611,208	2 284,732	42,423	10 360,394	9 588,015
- Régularisation des sommes distribuables	785,365	-2 861,931	169,101	-2 489,175	-2 424,996
VARIATION DE L'ACTIF NET	227 015,990	311 480,872	-129 937,407	393 593,044	397 481,113
Actif net					
a- En début de période	2 423 184,623	2 338 719,741	2 464 769,079	1 941 238,628	1 941 238,628
b- En fin de période	2 650 200,613	2 650 200,613	2 334 831,672	2 334 831,672	2 338 719,741
Nombre d'actions					
a- En début de période	24 958	24 777	24 304	19 388	19 388
b- En fin de période	29 216	29 216	23 850	23 850	24 777
VALEUR LIQUIDATIVE	90,710	90,710	97,896	97,896	94,390
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-26,07%	-4,96%	-13,76%	-2,98%	-5,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2014 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% l'Actif
Actions		2 320 107,814	2 128 054,282	79,48%
ARTES	20 000	149 726,369	139 720,000	5,22%
ASSAD	12 757	92 885,740	91 888,671	3,43%
ATTIJARI BANK	8 504	123 410,409	153 020,976	5,72%
BIAT	2 150	118 052,787	140 827,150	5,26%
CARTHAGECEMENT	82 000	315 104,073	223 860,000	8,36%
CELLCOM	16 310	127 478,567	123 988,620	4,63%
LANDOR	19 000	132 365,333	77 596,000	2,90%
MONOPRIX	8 000	146 531,451	168 360,000	6,29%
OTH	18 370	127 009,000	124 401,640	4,65%
POULINA GP HOLD	11 460	70 559,621	60 760,920	2,27%
SFBT	8 437	102 452,595	137 734,025	5,14%
SIMPAR	2 500	124 849,334	117 725,000	4,40%
SIMPARNG14	224	11 310,000	9 184,000	0,34%
SOTIPAPIER	23 000	143 421,400	114 425,000	4,27%
SOTRAPIL	13 754	122 193,036	115 396,060	4,31%
SOTUVER	25 735	148 703,344	124 866,220	4,66%
TAWASOL	150 000	153 272,280	102 300,000	3,82%
TPR	24 000	110 782,475	102 000,000	3,81%
TOTAL		2 320 107,814	2 128 054,282	79,48%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des Actions	37 077,040	63 145,590	44 866,000	59 927,600	59 927,600
Revenus des titres OPCVM	0,000	7 759,400	0,000	3 824,695	3 824,695
TOTAL	37 077,040	70 904,990	44 866,000	63 752,295	63 752,295

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à 549 056,476 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	194 475,287	195 109,199	196 776,032
Disponibilités		354 581,189	294 242,017	295 784,721
Total		549 056,476	489 351,216	492 560,753

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	200	11/03/14	190 441,730	194 475,287	7,26%
Total placement BTCT			190 441,730	194 475,287	7,26%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	1 845,184	5 568,032	1 632,131	5 118,087	6 784,920
Intérêts des Certificats de dépôt	0,000	1 050,567	0,000	0,000	0,000
TOTAL	1 845,184	6 618,599	1 632,131	5 118,087	6 784,920

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	9 537,429	13 449,290	12 968,692
	Frais de gestionnaire	2 726,407	1 490,861	1 262,509
	Frais de dépositaire	678,906	1 199,159	1 189,991
	Frais de distributeurs	6 132,116	10 759,270	10 516,192

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	17 372,716	15 660,364	17 415,431
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	2 324,101	0,000	0,000
	Redevance CMF	222,949	193,602	198,852
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	20 835,360	15 640,989	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-6 009,694	-174,227	17 216,579

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	2 477 700
* Nombre de titres	24 777
* Nombre d'actionnaires	72
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 686 800
* Nombre de titres émis	16 868
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	1 242 900
* Nombre de titres rachetés	12 429
<u>Capital au 30/09/2014</u>	
* Montant en nominal	2 921 600
* Nombre de titres	29 216
* Nombre d'actionnaires	130

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à 311 480,872 dinars. Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 30/09/2014 est de 29 216 contre 24 777 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>2 334 307,992</u>	<u>2 334 307,992</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>1 686 800,000</u>	<u>1 686 800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-1 242 900,000</u>	<u>-1 242 900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-162 512,250</u>	<u>-128 007,379</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres.	-255 007,001	-255 007,001
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres.	152 237,102	152 237,102
- Frais de négociation	-9 786,437	-9 786,437
- Régularisation des sommes non distribuables	-49 955,914	-49 955,914
- Sommes distribuables		34 504,871
<u>Capital fin de période au 30/09/2014</u>	<u>2 615 695,742</u>	<u>2 650 200,613</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2014 s'élèvent à 34 504,871 DT contre 16 575,304 DT au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1,703	-6 490,683	-6 742,962
Résultat d'exploitation	24 200,094	25 826,410	13 330,198
Régularisation du résultat d'exploitation	10 303,074	-2 760,423	-2 175,487
Total	34 504,871	16 575,304	4 411,749

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>9 542,431</u>	<u>28 931,365</u>	<u>8 392,736</u>	<u>24 099,503</u>	<u>32 398,784</u>
Rémunération du gestionnaire	2 726,407	8 266,104	2 397,925	6 885,574	9 256,794
Rémunération du dépositaire	681,607	2 066,534	599,484	1 721,405	2 314,213
Rémunération des distributeurs	6 134,417	18 598,727	5 395,327	15 492,524	20 827,777

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>8 578,065</u>	<u>24 392,130</u>	<u>6 930,334</u>	<u>18 944,469</u>	<u>24 808,233</u>
Redevance CMF	681,607	2 066,534	599,484	1 721,405	2 314,213
Services bancaires et assimilés	875,018	1 490,236	1 058,838	1 581,019	1 581,019
Charges diverses	0,000	0,000	1,056	1,056	1,056
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 021,440	20 835,360	5 270,956	15 640,989	20 911,945

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.